



Avis concernant la Politique sur les marchés 2024-3 : Entrée en vigueur de la version modernisée de l'Accord de libre-échange Canada Ukraine

Publié : le 2024-08-12

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2024,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT12-10F-PDF
ISSN: 1491-5928

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice 2024-3: Entry into force of the
Modernized Canada–Ukraine Trade Continuity Agreement

Avis concernant la Politique sur les marchés 2024-3 : Entrée en vigueur de la version modernisée de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine

Date : 31 juillet 2024

Aux : Hauts fonctionnaires chargés de la gestion de l'approvisionnement et responsables fonctionnels des services chargés des finances et de l'administration de tous les ministères et organismes

Objet : Entrée en vigueur de la version modernisée de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine

Résumé

La version modernisée de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine est entrée en vigueur le 1 juillet 2024 (l'Accord de 2024). La version précédente de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (l'Accord de 2017) est révoquée.

L'Accord de 2024 intègre les obligations en matière de marchés publics de l'Accord de 2017. Aucun rajustement n'est nécessaire aux processus d'approvisionnement existants. Les autorités contractantes de tous les

ministères sont invitées à examiner le chapitre 11 de l'Accord de 2024, intitulé « Marchés publics », pour se familiariser avec les obligations du Canada.

Les seuils dans l'Accord de 2024 n'ont pas changé par rapport à ceux de l'Accord de 2017, qui figurent dans l'Avis concernant la Politique des marchés 2023-6.

Demandes de renseignements

1. Pour toute question relative au contenu de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, veuillez communiquer avec Affaires mondiales Canada :

Secrétariat des accords de libre-échange du Canada

Affaires mondiales Canada

Édifice John G. Diefenbaker

111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1N 5A1

Courriel : consultations@international.gc.ca

2. Pour obtenir des renseignements sur la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor, veuillez communiquer avec le Service des demandes de renseignements du SCT.

Date de modification :

2024-07-31